Délégation Académique aux Relations Européennes, Internationales et à la Coopération

DAREIC/14-641-301 du 01/09/2014

OFAJ - PROGRAMME D'ECHANGES VOLTAIRE - CAMPAGNE 2015-2016

BO n° 23 du 5 juin 2014 : http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=79837

Destinataires : Messieurs les Inspecteurs d'Académie, Directeurs Académiques des Services de l'Education Nationale - Mesdames et Messieurs les Inspecteurs d'Académie - Inspecteurs Pédagogiques Régionaux - Mesdames et Messieurs les Inspecteurs de l'Education Nationale - Mesdames et Messieurs les Chefs d'Etablissements - Mesdames et Messieurs les Chefs de Division

Dossier suivi par : Mme HANVIC - Tel : 04 42 95 29 77 - Fax : 04 42 95 29 74 - Mel : marie-pierre.hanvic@ac-aix-marseille.fr

L'appel à candidatures pour 2015-2016 relatif au programme d'échanges Voltaire intéresse :

- les élèves de seconde des lycées d'enseignement généraux et technologiques
- les élèves de seconde des lycées professionnels (élèves sous statut-scolaire)
- les élèves de 3ème

qui étudient l'allemand (en LV1 ou LV2) et possèdent un niveau satisfaisant dans cette langue.

Modalités de candidature

La fiche de candidature doit être renseignée en ligne (http://programme-voltaire.xialys.fr/) puis imprimée et jointe aux autres pièces du dossier. En cas d'impossibilité d'accès à internet, la fiche jointe en annexe pourra être utilisée.

Le dossier de candidature, établi en trois exemplaires, est remis au chef d'établissement **au plus tard le 6 novembre 2014**. Il comporte :
- **la fiche de candidature** dûment renseignée et comprenant l'accord parental ou du représentant légal et l'avis circonstancié de l'équipe pédagogique et du chef d'établissement ;
- une **lettre de motivation** de l'élève, rédigée **en français**, à l'attention de son chef d'établissement ;
- un **courrier en allemand**, destiné au futur partenaire et à sa famille, dans lequel le candidat se présente de façon personnelle et détaillée, et expose les motivations qui l'incitent à partir en Allemagne pendant six mois et à accueillir en retour un jeune d'Allemagne ;
- au minimum **6 photos** présentant la famille du candidat, son lieu de résidence, son lycée, ses activités préférées ainsi que tout autre élément propre à éclairer sa personnalité et ses goûts et intérêts personnels ou son cadre de vie ; les photos sont collées ou imprimées sur une ou plusieurs feuille(s) de format A 4 ;
- une **lettre de motivation** rédigée par le ou les parents, ou le représentant légal du candidat, décrivant la famille et exposant la conception qu'elle se fait de l'échange (cette lettre peut être rédigée en français) ;
- une copie des **deux derniers bulletins scolaires** de l'année précédente (classe de troisième ou de quatrième pour les élèves de troisième) ;
- une **lettre de recommandation** d'un professeur de l'année précédente (facultatif).

Tout dossier incomplet sera refusé.

Le chef d'établissement remet le dossier **impérativement pour le 17 novembre 2014** au délégué académique aux relations européennes et internationales et à la coopération (DAREIC) correspondant académique de l'OFAJ auprès du recteur et pour les élèves des lycées professionnels, à l'IEN- ET - EG d'allemand.
Après analyse des dossiers, la DAREIC et les corps d'inspection IA-IPR d'allemand et EIEN-ET/EG d'allemand classent en commun les candidatures.
Les dossiers retenus et la liste des candidats sont adressés par la DAREIC à la Centrale Voltaire à l'adresse suivante : Centre Français de Berlin, Centrale Voltaire, Müllerstraße 74, D - 13349 Berlin pour le 1er décembre 2014.
La sélection des candidats s'effectue au début du mois de janvier 2015. Le candidat et sa famille sont informés à la fin du mois de janvier 2015 par courrier. La participation au programme Voltaire est conditionnée par le niveau scolaire et la motivation de l'élève ainsi que par le nombre de candidats allemands.

Financement :
La participation au programme n'entraîne pas de frais d'adhésion. La réciprocité de l'accueil permet cette gratuité. Les élèves participant au programme Voltaire peuvent effectuer une demande de subvention auprès de l'Office franco-allemand pour la jeunesse. Celle-ci leur sera accordée par la Centrale Voltaire dans les limites fixées par les directives de l'Ofaj et après réception des deux comptes-rendus d'échange. Elle comprend une bourse de 250 € pour les dépenses d'ordre culturel et une subvention pour frais de transport selon la grille figurant dans les directives de l'Ofaj (double taux).
Cette grille est consultable à l'adresse suivante : http://www.OFAJ.org/sites/default/files/Pages de Directives-2.pdf

Signataire : Didier LACROIX, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille